

Appel à projets « Dépistage organisés des cancers »

Assurance maladie, 2022

SYNTHESE

Date limite	16 mai 2022
--------------------	--------------------

Porteur de projet	<p>Porteurs de projets qui ne sont pas déjà financés par ailleurs</p> <p>N'hésitez pas à vous rapprocher du service prévention de votre CPAM et/ou de votre animateur territorial de l'ARS pour en savoir plus quant à l'éligibilité de votre projet</p>
--------------------------	--

Public cible	<p>Les 3 programmes de dépistages organisés existants concernent :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dépistage organisé du cancer du sein : femmes âgées de 50 à 74 ans sans symptôme apparent ni facteur de risque particulier en-dehors de l'âge- Dépistage organisé du cancer colorectal : hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans sans symptôme apparent- Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus : femmes de 25 à 65 ans <p>Les actions locales doivent prioritairement cibler les populations socialement défavorisées et/ou éloignées du système de santé (pour des raisons géographiques, sociales et culturelles, liées à des inégalités en termes de densité médicale et d'offre de soins) :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les femmes ayant un emploi précaire en situation de vulnérabilité sociale,▪ Les personnes âgées de 50-74 ans en situation de difficulté financière,▪ Les personnes en situation de handicap et/ou en établissements médico-sociaux.▪ Les personnes incarcérées, <p>Ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Habitants des zones urbaines sensibles et département d'outre-mer,▪ Travailleurs indépendants dont l'organisation du travail ne leur permet pas de participer à ces dépistages,▪ Personnes résidant dans des territoires à faible recours aux dépistages,
---------------------	---

Thématiques	<p>Les actions ont vocation à ne concerner que la promotion des dépistages organisés : cancer du sein ; cancer colorectal ; cancer du col de l'utérus</p> <p>Les actions des porteurs de projet pourront s'inscrire dans les objectifs suivants :</p>
--------------------	--

- Augmenter la **participation** aux dépistages des publics cibles ;
- Permettre la **compréhension des informations** sur l'intérêt du dépistage de ces cancers ;
- Aider à **identifier les différents acteurs** du dépistage organisé sur le territoire en informant notamment la population des professionnels de santé réalisant les actes de dépistage ;
- Soutenir et accompagner le **changement de comportement** des populations éloignées des recommandations de dépistage de ces cancers, en incitant à la réflexion et la remise en question des idées reçues sur le cancer et le dépistage ;
- Créer et renforcer **le réseau partenarial** avec les acteurs identifiés sur les territoires ciblés.

Plusieurs types d'actions peuvent être envisagés :

- **Actions de proximité en éducation et promotion de la santé (prioritairement)**

Apporter des éléments d'information et d'explication sur les dépistages en fonction des besoins identifiés au niveau du public cible et/ou du territoire afin de permettre aux personnes concernées de faire un choix éclairé.

Travailler sur les freins et les leviers du public éligible aux dépistages organisés afin d'améliorer leur participation (déconstruire les représentations, idées reçues)

Valoriser l'ensemble des professionnels de santé habilités à pratiquer les examens de dépistage

- **Actions évènementielles locales** (ciné-débat, forum..)

Attention : financement possible sous condition que ces actions :

- s'inscrivent dans une stratégie globale de prévention des cancers / promotion des dépistages organisés
- s'accompagnent de la participation d'un intervenant pouvant répondre aux questions des participants et apporter des éléments d'information pertinents sur la prévention et le dépistage des trois cancers.

- **Fabrication d'outils / supports** spécifiques aux actions évènementielles (ex : flyer évènementiel)

Attention : Ce sont les supports de l'INCa qui doivent être utilisés en priorité ou ceux « élaborés » par les CRCDC (adaptés à l'échelon local)

Les CPAM peuvent commander gratuitement des supports de l'INCa via leur site : <https://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications>

Critères

- Les actions proposées doivent répondre à des besoins identifiés en lien avec les partenaires locaux (ARS, CRCDC..) et être en cohérence avec d'autres actions mises en œuvre au sein du territoire (ex : contrat local de santé..)
 - Elles doivent prendre en compte les disparités médicales afin de cibler les actions sur ces populations.
-

- Elles doivent s'appuyer sur les professionnels de santé et les partenaires locaux (CRCDC, conseils départementaux, ARS, etc...).
- L'action devra par ailleurs ne pas se limiter à la prévention d'une pathologie ou d'un facteur de risque, mais prendre en compte des aspects positifs et globaux de la santé des individus.
- Chaque action locale se doit d'être en conformité avec les recommandations de la HAS en vigueur pour chaque dépistage des cancers
- Utiliser des outils de communication nationaux existants : INCa, Assurance maladie, Santé Publique France, etc.
- Les projets devront proposer une évaluation des actions : évaluation de la mise en œuvre (évaluation de processus) et évaluation des effets réels (évaluation de résultat) à l'aide d'indicateurs (cf. cahier des charges p.5)

Attention, ne sont pas éligibles au financement les actions déjà financées dans le cadre d'un dispositif cadré :

- missions de santé publique prévues dans le cadre de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) et Centre de santé : éducation thérapeutique et éducation de la santé ; prévention périnatale et suivi des femmes en situation de précarité,
- projets de prévention déjà financés concernant les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS),
- formation du personnel dans les MSP ou les CPTS

Lien

Une seule fiche projet doit être envoyée par porteur de projet (un projet global avec déclinaison possible de chacune des actions selon le volet, les différents publics, les différents lieux).

Envoi des projets (fiche projet contenant la demande de financement) par mail auprès des services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie **de votre département.**

Contacts

Pour en savoir plus et/ou un accompagnement (mise en lien, soutien méthodologique, expertise), contacter le service prévention de la CPAM de votre département :

- Coordination régionale Prévention : cellulereg.cpam-loireatlantique@assurance-maladie.fr
- Service prévention Sarthe : promotionsante.cpam-lemans@assurance-maladie.fr
- Service prévention Mayenne : prevention.cpam-mayenne@assurance-maladie.fr
- Service prévention Vendée : prevention.cpam-laroche@assurance-maladie.fr
- Service prévention Maine et Loire : cellulereg.cpam-loireatlantique@assurance-maladie.fr

- Service prévention Loire-Atlantique : sprev.cpam-loireatlantique@assurance-maladie.fr
-